

**Complément de décision n°2019/05-03  
relatif à l'accréditation de  
l'École spéciale des travaux publics,  
du bâtiment et de l'industrie  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

**Rapport intermédiaire** demandé le dans la décision n°2019/05-03, portant sur le déploiement de la démarche qualité sur tous les sites, sur la première diplomation de la promotion du site de Troyes et sur un bilan sur l'ouverture du site de Dijon et sur l'ouverture du site de Dijon.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie ;
- Vu la note de synthèse établie par Patricia SOURLIER, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 septembre 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 septembre 2023.



La présidente,  
Elisabeth CREPON